

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ÈME} CONCOURS
D'ATTACHÉ TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

SESSION 2019

ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE DANS LA SPÉCIALITÉ

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné, selon la spécialité du candidat choisie au moment de l'inscription au concours :

- archéologie
- archives
- inventaire
- musées
- patrimoine scientifique, technique et naturel

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : ARCHIVES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 34 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché de conservation aux Archives départementales de Culturedep.

L'élu à la culture souhaite augmenter la visibilité des archives du département.

Dans ce contexte, votre directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la valorisation des archives.

Liste des documents :

Document 1 : « Missions des archives » - *archives.aisne.fr* - Site consulté en décembre 2018 - 1 page

Document 2 : « Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique » - Rapport à Madame Audrey Azoulay, Ministre de la Culture et de la Communication - C. Nougaret - *francearchives.fr* - 24 mars 2017 - 3 pages

Document 3 : « Les tutos des Archives départementales sur Youtube » - G. de Morant - *rfgenealogie.com* - 23 novembre 2016 - 1 page

Document 4 : « L'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les archives » - *francearchives.fr* - 3 juillet 2018 - 1 page

Document 5 : « archivesnatfr » - Compte Instagram des Archives nationales - *instagram.com* - 8 août 2018 - 1 page

Document 6 : « Le cercle vertueux de la valorisation des archives » - E. Bouyé - *francearchives.fr* - Site consulté en décembre 2018 - 1 page

Document 7 : « Dossier Les publics *in situ* et en ligne » (extraits) - Culture et Recherche n° 134 - *culture.gouv.fr* - Hiver 2016-2017 - 4 pages

Document 8 : « La diffusion des archives ou les 12 travaux des archivistes à l'ère du numérique » - Y. Lemay et A. Klein - Les Cahiers du numérique Volume 8 - *cairn.info* - 2012/3 - 4 pages

Document 9 : « Le centenaire en Ille-et-Vilaine » - G. Longeard et J.-Y. Le Clerc - Culture et Recherche n° 131 « 14-18 » - *culture.gouv.fr* - Printemps 2015 - 1 page

Document 10 : « Des archives en France. L'activité des services d'archives 2017 » - *francearchives.fr* - 2017 - 5 pages

Document 11 : « Valorisation des archives : notre mémoire en partage » - Blog Les Archives de Marie - *desfemmesquicomptent.com* - 4 janvier 2018 - 2 pages

Document 12 : « La montée en puissance des activités culturelles aux Archives » - *archives-cd08.fr* - Site consulté en décembre 2018 - 2 pages

Document 13 : « L'Arche musée et archives de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon » - *arche-musee-et-archives.net* - Site consulté en décembre 2018 - 1 page

Document 14 : « Europeana Fashion, la plateforme collaborative européenne dédiée à la mode et à son histoire » - C. Jost - *archimag.com* - 26 mai 2014 - 1 page

Document 15 : « Le numérique dépoussière les archives » - N. Levray - *lagazettedescommunes.com* - 30 janvier 2018 - 2 pages

Document 16 : « Valoriser les archives, diffuser les savoirs : dynamiques de partage et méthodes innovantes » - Appel à communications - *calenda.org* - 15 juillet 2014 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.



MISSIONS DES ARCHIVES

- Contrôler et conseiller
- Collecter les documents d'archives publiques et privées
- Conserver et préserver les documents
- Classer et inventorier les archives
- Communiquer et valoriser les archives

Aux termes de l'article L. 211-2 du Code du patrimoine « *La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche* »

Communiquer et valoriser les archives

Les publics des Archives départementales

Chaque année, ce sont environ 500 lecteurs qui s'inscrivent dans notre salle de lecture. La majorité de ces usagers est constituée par les généalogistes qui représentent en moyenne 63 % de nos lecteurs pour ces trois dernières années. Les érudits locaux et historiens représentent quant à eux 29 % et sont en très nette augmentation. Les autres catégories d'usagers ne représentent qu'une faible partie du lectorat.

Entre 2012 et 2017, le nombre de communications de documents en salle de lecture est relativement stable autour de 8 500 articles. Depuis l'ouverture en 2010 du site Internet, la fréquentation de la salle de lecture a fortement chuté, mais elle reste honorable. L'augmentation sensible du lectorat scientifique augure bien de l'avenir.

Les règles de communicabilité

En créant les services d'archives, la Révolution instituait le droit d'accès des archives pour tous les citoyens. Toutefois, l'état physique des documents mais aussi le contenu de certains d'entre eux peuvent empêcher une communication immédiate :

- les documents trop fragiles, trop abîmés, ne sont plus communiqués afin de ne pas accélérer leur dégradation ;
- il existe des délais légaux de communicabilité, définis par les articles L 213-1 et suivants du Code du patrimoine. Le but est de protéger un certain nombre d'intérêt (sûreté de l'Etat, vie privée, etc.)

La valorisation des archives

L'aspect patrimonial des archives est mis en lumière par l'organisation de grandes expositions telles que "Administrer en zone occupée" en 2015, "Mon école dans la Grande Guerre" en 2016, ou encore "L'envers du décor : deux siècles d'archives" en 2017.

Les Archives départementales mettent aussi l'accent sur de « mini-expositions » en salle de lecture. Composées de deux à trois vitrines, celles-ci ont une fréquence plus importante (une à deux par trimestre) et permettent d'illustrer une plus grande variété de thèmes.

Les Archives départementales participent également à des projets de guides de sources qui recensent exhaustivement les archives relatives à une thématique donnée et qui sont ensuite mis à disposition des usagers : *Guide des sources de l'immigration en Picardie* en 2007, suivi peu après par la publication du *Guide des sources de l'éducation en Picardie* en 2008 puis *Les hôpitaux en Picardie du Moyen Âge à La Révolution* en 2015. Elles peuvent aussi élaborer des ouvrages d'exploitation scientifique des archives comme *90 ans après, archives inédites des communes de l'Aisne de la Grande Guerre* en 2008.

La valorisation est également assurée par de **nombreuses actions vers les publics scolaires** qui découvrent ainsi le monde des archives ou vers le grand public lors des journées européennes du patrimoine en septembre de chaque année ou lors de la journée internationale des archives fixée au 9 juin.



Mini-exposition en salle de lecture

Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique

Mise en ligne et accès à distance

Depuis le début du 21^e siècle, l'accès aux archives a changé de modalités : la fréquentation des salles de lecture est largement supplantée par l'accès sur Internet ou via les réseaux sociaux, tandis que des formes de travail collaboratif à distance se multiplient.

L'éloignement du public physique des salles de lecture des services d'archives est une réalité bien mesurée, tandis que le public virtuel croît de manière exponentielle. La mise en ligne de centaines de millions de pages d'archives, aussi massive et appréciée soit-elle, ne concerne pourtant qu'environ 2,5 % des archives conservées. Si la numérisation intégrale du stock papier est hors de portée aujourd'hui pour des questions de coût et de faisabilité technique, numérisation et mise en ligne sont désormais le mode naturel d'accès à l'information : ce qui n'est pas en ligne n'existe pas.

Comme l'ont montré les enquêtes des Archives de France sur les publics, les internautes demandent encore plus de documents numérisés, une meilleure ergonomie des sites, des parcours de recherche simplifiés. De leur côté, les services d'archives, qui ont été pionniers dans la mise en ligne de contenus patrimoniaux, veulent attirer et fidéliser de nouveaux publics en leur offrant toujours plus d'images bien référencées.

Si l'État, comme chaque collectivité, est maître des sites qu'il finance, l'hétérogénéité des sites d'archives est une difficulté pour les internautes peu familiarisés avec la complexité des archives et de l'archivistique. Le portail francearchives.fr, né à la suite des recommandations du rapport Quenet et ouvert au public le 22 mars 2017, est la première étape vers la salle de lecture unique, accessible de partout, qui pourrait permettre d'atteindre et de visualiser les données en ligne de tous les services d'archives adhérents.

Après le temps de la mise en ligne des documents numérisés, viendra celui des archives nativement numériques. La loi pour une République numérique impose aux administrations la mise en ligne des documents administratifs disponibles sous forme électronique et librement communicables. Cette mesure de publicité, qui s'inscrit dans le courant de la transparence administrative et de l'open data, ne remplace pas la mise à disposition durable, à des fins juridiques ou patrimoniales, qui incombe aux services d'archives selon le code du patrimoine. Les projets d'archivage électronique nationaux, dans le cadre du programme VITAM ou du projet AD-ESSOR, ont encore à prendre en compte ce volet accès dans leur développement, pour permettre, à terme, les recherches sur les archives papier et numériques dans le système d'information archivistique (SIA) de chaque service.

La mise en ligne de contenus, numériquement natifs ou non, doit aussi s'accompagner d'une offre de services nouveaux aux internautes. Les services d'archives ont un rôle à jouer comme plateformes d'information du public sur le fonctionnement de l'administration dans la longue durée et comme pôle de référence sur les sources, internes ou externes, relatives à la mémoire nationale et à leur territoire.

Enfin, la mise en réseau permet de gagner de nouveaux publics désireux de participer à distance à l'enrichissement ou au référencement des contenus : le collaboratif est un nouvel atout dont les services d'archives peuvent tirer un grand parti comme l'ont montré récemment les journées d'études organisées conjointement par la BNF et le SIAF.

La politique de mise en ligne et de médiation repose en grande partie sur des décisions et des financements locaux, néanmoins des recommandations nationales peuvent être formulées pour apporter au public plus de contenus en ligne (25), mieux décrits et mieux référencés (26) et aisément accessibles grâce à la médiation de l'archiviste (27), ainsi que de nouvelles offres de services (28), tout en associant davantage le public par le collaboratif (29) et en assurant la visibilité des services sur les réseaux sociaux (30).

Proposition n°25 : intensifier les programmes de numérisation et relancer le guichet « Généalogie » du portail Culture

Une meilleure visibilité des services d'archives en ligne passe par une offre de contenus globale, homogène et nationale. La concertation est donc indispensable et pourrait se faire par l'intermédiaire d'un comité de numérisation au sein du Conseil supérieur des archives, pour dessiner annuellement les grandes lignes d'une programmation scientifique nationale, appuyée par le ministère de la culture et de la communication. Si la priorité des programmes de numérisation a été donnée aux sources de l'histoire personnelle et familiale, la couverture du territoire n'est pas encore totalement réalisée. Il importe d'achever la numérisation des grandes séries généalogiques pour permettre cette couverture d'ensemble et donner aux citoyens un égal accès aux sources de leur histoire familiale. En la matière, une impulsion nationale est indispensable pour garantir l'aboutissement des opérations dans des délais proches, à l'instar de ce qui a été fait pour les registres matricules dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre.

Cette couverture homogène permettra de relancer le guichet « Généalogie » disponible sur le portail ministériel culture.fr. En somme, ce guichet doit constituer l'alternative publique, gratuite et mutualisée, aux offres commerciales privées, en récupérant pour les moteurs de recherche les données de signalement des archives territoriales et en renvoyant vers les sites de celles-ci pour la consultation.

Afin de remplir pleinement sa mission, « Généalogie » devra accueillir davantage de données nominatives indexées dans le cadre de partenariats entre services d'archives et associations généalogiques, par exemple, ainsi que de solutions collaboratives utilisées pour favoriser l'accumulation de données. [...]

Proposition n°27 : développer la médiation en direction des publics en ligne et physiques

L'essentiel des recherches portant sur les archives numérisées, les services d'archives doivent veiller à l'autonomie des internautes. Celle-ci passe par des outils d'orientation et des aides à la recherche. Le regroupement des trois portails *francearchives.fr*, Grand Mémorial et Généalogie fournirait un « service public d'accès aux archives en ligne », facilitant l'orientation des internautes. Il conviendrait au préalable de pérenniser ces projets, en en confiant la maintenance et l'évolution technique à un opérateur national à créer.

L'aide à la recherche doit s'appuyer sur des tutoriels en ligne. La production mutualisée de tutoriels sur les typologies d'archives les plus sollicitées doit être développée.

Si la recherche simple par formulaire dans l'ensemble des ressources est à privilégier, la recherche contextuelle ne doit pas pour autant être abandonnée. Les internautes doivent pouvoir continuer à accéder aux outils traditionnels (cadres de classement, instruments de recherche en ligne feuilletables en format de document portable, liste de cotes...) : seule la multiplication des moyens de recherche est à même de satisfaire les attentes et capacités des différents publics des archives.

Le signalement dans les instruments de recherche des documents numérisés disponibles en ligne doit être systématique (liens hypertextes).

La médiation de l'archiviste doit aussi bénéficier au lectorat physique, désireux d'orientation et de conseils, y compris pour l'accès aux ressources en ligne : les services d'archives doivent jouer le rôle de pôle de référence et offrir davantage de services personnalisés pour contribuer à réduire la fracture numérique dans l'accès des usagers à l'information publique.

Proposition n°28 : diversifier les offres de services aux utilisateurs distants

La qualité du service rendu aux internautes passe par des offres de services nouvelles. Au premier rang de celles-ci, figure la numérisation à la demande qui permet de répondre aux besoins sur les fonds non couverts par les programmes globaux de numérisation. Cette offre doit se généraliser dans les services d'archives.

Elle suppose un bon signalement des fonds disponibles, la mise en place de modalités de commande et de paiement en ligne, l'organisation d'une chaîne de travail pour réaliser la commande dans les délais requis. Pour que cette numérisation à la demande satisfasse, en outre, l'intérêt général, il est préconisé de numériser des articles entiers qui pourront ensuite être mis en ligne. L'harmonisation des tarifs sur tout le territoire doit être recherchée.

La fourniture d'accès distant à des collections patrimoniales d'ouvrages ou de périodiques numérisés est une offre qui pourrait être mutualisée au niveau régional.

La possibilité d'un identifiant unique pour chaque utilisateur, sur le modèle France Connect, doit être étudiée pour les formulaires en ligne.

La réutilisation des données ouvertes doit être favorisée en incitant les services d'archives à créer ou rejoindre des plateformes ouvertes de données publiques, comme data.gouv.fr ou data.culturecommunication.gouv.fr, afin d'héberger les jeux de données et recenser éventuellement leurs réutilisations.

L'offre éducative doit elle aussi évoluer, en développant les plateformes interactives où les élèves pourront construire leur parcours du virtuel à l'original.

Proposition n°29 : promouvoir le collaboratif avec les internautes

Les pratiques collaboratives, de plus en plus présentes dans les services d'archives, doivent être développées : si l'indexation de données nominatives a montré son efficacité, d'autres pratiques comme la transcription participative de corpus délimités par les services d'archives permettront d'augmenter l'offre de contenus en ligne, ainsi que leur accessibilité. Le développement d'une plateforme dédiée, à l'instar de la plateforme expérimentale Correct de la BNF, permettra de mettre à la disposition des internautes des outils intuitifs et de déployer des instruments automatiques pour corriger, valider et intégrer les transcriptions réalisées.

Proposition n°30 : assurer la présence institutionnelle sur les réseaux sociaux

Le collaboratif gagnerait à s'appuyer sur les réseaux sociaux : la présence institutionnelle des services d'archives et de l'administration des archives sur les réseaux sociaux est indispensable car elle leur assure une excellente visibilité auprès d'un vaste public amateur d'histoire ; elle leur permet, en outre, de créer des communautés de nouveaux publics, plus jeunes que le public habituel des salles de lecture des archives.

L'animation des plateformes collaboratives et des réseaux sociaux implique de créer et de pérenniser les postes de référent et d'animateur de réseaux sociaux dans tous les services.

Les tutos des Archives départementales sur Youtube

Connaissez-vous les tutos des Archives départementales ? **C'est une série de vidéos courtes et rigolotes produites par les archives des Hautes-Alpes sur des sujets que l'on n'a pas l'habitude d'aborder sur un ton léger**, par exemple, comment rechercher un titre de propriété foncière ?

Et ça décape ! **Les Archives départementales des Hautes-Alpes ont fait appel à un duo d'humoristes, Les Bonimenteurs**, pour jouer des saynètes savoureuses où les mots notaires, hypothèques, enregistrement foncier, contrôle et insinuation ou servitude prennent soudain un sens plus concret...

Les comédiens Didier Landucci (Ducci) et Jean Marc Michelangeli (Marco) campent deux personnages antinomiques, l'un sérieux, l'autre déjanté, pour faire passer un message finalement simple : **venez aux archives départementales, il y a plein de choses à trouver, vous y serez bien accueillis et c'est gratuit !**

Les vidéos sont ponctuées de clins d'œil, **de jeux de mise en scène drôles et récurrents (la lecture du tableau récapitulatif est un moment à ne pas rater)**, tandis que le duo n'hésite pas à faire sortir d'épais volumes des réserves pour appuyer leur propos. Ducci et Marco concluent inmanquablement leur intervention par un tonitruant : **"Archives un jour, archives toujours !"**. Une série rafraîchissante.

Liens

- Tuto [Recherche foncière](#)
- Tuto [Servitude](#)
- Tuto [Notaires](#)
- Tuto [Hypothèques](#)
- Tuto [Enregistrement foncier](#)
- Tuto [Contrôle et enregistrement foncier](#)

L'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les archives

La coopération entre le monde de la Culture et celui de l'Éducation a fait l'objet, depuis le début des années 1970, de plusieurs conventions interministérielles. D'abord centrée sur le volet artistique, cette coopération a été progressivement étendue aux différents champs de la culture.

Inscrite dans la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école et dans la circulaire du 3 mai 2013 commune aux ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, l'éducation artistique et culturelle (EAC) a été érigée en priorité présidentielle en 2017. L'objectif est de toucher 100 % des enfants chaque année. Ce dispositif est soutenu par le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), créé en 2005 et renouvelé en 2013.

Les opérations qui relèvent de l'EAC peuvent faire l'objet d'un financement par les DRAC.

L'EAC repose sur trois piliers :

- l'acquisition de connaissances,
- la rencontre avec les œuvres et les artistes,
- la pratique.

Est développée la notion de « parcours » articulant les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) tout au long de sa scolarité. Afin d'atteindre l'objectif du 100 % EAC – qui est une priorité présidentielle –, plusieurs axes sont retenus :

- mobilisation de tous les établissements publics et des partenaires, notamment les collectivités locales ;
- formation renforcée des acteurs (enseignants, médiateurs, animateurs) ;
- développement du numérique comme levier de création et d'innovation, avec réflexion sur la réutilisation et l'*open data* des données publiques culturelles.

Ainsi, le « parcours d'éducation artistique et culturelle » a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture à travers l'acquisition d'une culture personnelle. Ce parcours peut s'appuyer sur différents dispositifs nationaux liés à l'action pédagogique. Il peut aussi se rapprocher du parcours citoyen et du thème de la citoyenneté d'une façon générale.

Depuis de nombreuses années, les services d'archives mènent des projets relevant de l'EAC, même si l'expression est rarement utilisée et si l'offre proposée émerge encore peu sur les crédits afférents des DRAC. Ils offrent des propositions sur catalogue, tels que des ateliers ou dossiers documentaires tout prêts, ou peuvent répondre à une demande spécifique d'un enseignant.

Pour aller plus loin

- Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle
- Portail Histoire des arts

Il donne accès à un ensemble important de ressources réutilisables. On y trouve quelques ressources Archives sur des périodes et des sujets divers, notamment dans la partie Arts visuels, tel que le dossier intitulé « Gutenberg, affaires d'impression - 1498-1998 », réalisé par les Archives départementales de la Dordogne, ou celui sur « Résister par l'art et la littérature » sous l'Occupation, par les Archives départementales de la Côte-d'Or. Les Archives départementales de la Haute-Garonne proposent des pistes pour savoir identifier une image (« Comment identifie-t-on une image ? »).

- Site Histoire par l'image

Il est constitué d'études qui analysent et interprètent une image. La recherche s'effectue de façon aisée (thématique, mot-clé, période chronologique). Les documents d'archives sont présents à travers des études comme « Le testament de Louis XIV », « La formation des départements » en 1790 ou « Le travail des enfants dans le Nord en 1901 ». Un espace Enseignants propose une sélection d'études se rapportant au programme d'histoire des arts.

instagram.com
Compte instagram des Archives nationales
8 août 2018



archivesnatfr



archivesnatfr Aujourd'hui c'est la [#journeeinternationaleduchat](#) 🐱 Ce petit chat a été offert en 1954 à Mme René Coty par le Cat-Club de France. Photographie conservée dans le fonds de reportages photographiques de la présidence de la République. [#archivesnationales](#) [#chat](#) [#cat](#) [#photographie](#) [#photography](#) [#chatmignon](#)

wantingjeans Super chou 😊

96 J'aime

8 AOÛT

Le cercle vertueux de la valorisation des archives

Certains professionnels donnent parfois la priorité aux tâches techniques de records management sur l'action culturelle (lecture d'archives, conférence, visite d'exposition, etc.). Or, loin de s'opposer, ces deux missions sont complémentaires.

L'action culturelle a de l'intérêt en soi : diffusion du savoir et des outils pour l'appréhender, partage des découvertes, construction d'un discours scientifique. Mais elle favorise aussi la rencontre entre l'archiviste et le citoyen ; elle crédibilise la démarche de collecte d'archives privées comme publiques, puisqu'elle apporte la preuve que l'archiviste est en mesure non seulement de traiter les archives, mais aussi de les mettre en valeur. La médiation culturelle favorise donc l'enrichissement des collections, ce qui constitue du matériau disponible pour d'autres formes de médiation : le cercle vertueux (Médiation-Collecte-Médiation-etc.) est enclenché.

Les Archives du Cantal proposent à leurs internautes une plate-forme d'indexation collaborative de l'état-civil. Après la mise en ligne, en 2008, des registres paroissiaux et d'état civil en mode image, l'attente des internautes était de pouvoir enrichir ces données pour affiner la chronologie et identifier les patronymes. Entreprise énorme, qui requiert la collaboration des spécialistes les plus motivés : les généalogistes internautes, souvent les meilleurs connaisseurs des noms du territoire qu'ils étudient depuis longtemps. Dans le système mis en place en juin 2010, chaque internaute peut indexer les pages de l'état-civil de deux manières : à l'année (par page) ou au nom (par zone sélectionnée). L'internaute qui n'est pas d'accord avec un signet déjà posé ne peut l'enlever, mais peut envoyer un message d'erreur : seules les Archives départementales peuvent modifier ou supprimer une indexation. Régulé et modéré par le service public des archives (garant scientifique et technique de la qualité de cette indexation), ce travail interactif et participatif s'accomplit dans une logique de gratuité et de partage.

Ce qui avait pu apparaître comme un investissement (en temps et en finances) disproportionné, allant au-delà des obligations légales en matière de communication d'archives et au détriment des tâches de classement ou de record management, rend désormais possible l'indexation collaborative. Cette dernière est donc non seulement **un outil de démocratisation culturelle, mais aussi un moyen concret de mise en valeur du patrimoine commun, pour un enrichissement partagé**. Le travail de chacun des internautes met en valeur pour tous le patrimoine de tous. Cela accroît la notoriété du service, permet de nouvelles rencontres et, inmanquablement, de nouveaux enrichissements des collections. La fréquentation des sites internet d'archives interpelle aussi élus et directeurs, les rendant plus enclins à suivre les projets des archivistes (y compris des entreprises peu médiatiques de classement ou de rétroconversion massifs).

Enfin, loin de s'opposer, **les médiations « présenteielle » et virtuelle sont complémentaires** : publier un catalogue d'exposition n'empêche pas de publier les images et les notices de la même exposition sur internet ; l'enregistrement des lectures d'archives peut être mis à la disposition en streaming.

Médiation culturelle et record management, valorisation sur internet et travail sur les fonds, médiation présenteielle et virtuelle : loin de s'opposer, ces activités sont non seulement complémentaires, mais elles permettent aussi d'alimenter un cercle vertueux qui font des services d'archives à la fois des lieux d'enrichissement et de traitement actifs des collections et des pôles de rayonnement scientifique et culturel.

Les publics *in situ* et en ligne

Les technologies numériques ont transformé nos vies à de nombreux titres. L'une de ces transformations majeures est l'apparition de nouveaux espaces sociaux, que l'on a pu qualifier de « virtuels », dans lesquels tout un chacun peut désormais assister à un spectacle, consulter des archives, échanger avec d'autres passionnés sur leur contenu, emprunter une œuvre, visiter un musée..., parfois sans jamais se rendre dans les établissements culturels concernés. **Le numérique a créé de nouvelles façons de visiter, de se rencontrer, de pratiquer ensemble. Force est de constater que toute la mesure de l'émergence de ces nouveaux espaces n'a pas encore été prise.**

De fait, les politiques culturelles – mettant fréquemment l'objectif de démocratisation au cœur de leurs actions – sont traditionnellement pensées en France en termes d'aménagement culturel du territoire et de fréquentation des équipements : quels sont les moyens à la disposition de la puissance publique pour inciter et faciliter l'accès aux lieux de la culture ? Comment assurer un élargissement des publics, en termes d'âges, d'origines sociales, etc. ? En faisant émerger de nouveaux espaces, de fait massivement investis par l'ensemble de la population (et très souvent autour de contenus culturels), l'ère numérique oblige à réinterroger ces missions historiques : les politiques culturelles doivent-elles continuer à donner la priorité à la fréquentation des établissements ? Un visiteur en ligne vaut-il moins qu'un visiteur *in situ* ? Comment intervenir dans ces espaces numériques, dont l'accès à la singularité d'être médiatisé par des technologies pointues et coûteuses, aux mains d'entreprises internationales dont les objectifs ne coïncident pas forcément avec ceux des États ?

L'ère numérique dans laquelle nous sommes entrés a ouvert pour les politiques culturelles un nouveau champ d'intervention considérable, au moins aussi important que celui ouvert il y a plus d'un demi-siècle par André Malraux. **Les défis à relever sont multiples** : il s'agit d'abord de mettre en place un service public de « culture en ligne » en mobilisant d'importants moyens pour la diffusion numérique de fonds patrimoniaux et d'œuvres artistiques. Mais cette offre ne touchera pas son but si elle n'atteint que les seuls habitués des équipements culturels. Comme dans le monde physique, combattre les phénomènes d'exclusion (relevant parfois de mécanismes d'auto-exclusion), faire connaître les ressources disponibles restent des enjeux fondamentaux – et peut-être même plus encore à l'heure d'une offre numérique pléthorique et parfois illisible. Enfin, comme de nombreuses contributions du présent numéro de *Culture et Recherche* en témoignent, le numérique ouvre des potentialités, mais crée également de nouveaux écueils aux objectifs de diversification des formes de participation culturelle ou de renouvellement des publics.

Ce numéro de *Culture et Recherche*, en présentant différentes initiatives de mise en ligne de contenus, de médiation numérique et d'études sur leur réception, fournit de nombreux éléments de réflexion sur les mutations que connaissent aujourd'hui les modes d'accès à la culture et les politiques de développement des publics. ■

GAËL CHENARD

Directeur des archives départementales
des Hautes-Alpes

L'acte II de la dématérialisation dans les archives

La numérisation massive des archives a éloigné le public des salles de lecture au profit de la consultation en ligne. **Il s'agit aujourd'hui pour les archivistes de repenser leurs pratiques de médiation pour accompagner ce public virtuel.** Les archives départementales des Hautes-Alpes ont choisi d'aller encore plus loin dans la dématérialisation.

Les services d'archives font partie des institutions culturelles qui se sont engagées massivement et précocement dans la numérisation. En 1994, date du début des opérations, il ne s'agit encore que de conservation préventive ; les premières publications sur internet suivent néanmoins à partir de 1998. De nombreux services hésitent assez longtemps en raison de la fragilité présumée des données, ainsi que du coût. Mais une sorte de bascule s'opère entre 2005 et 2007 : **la numérisation s'accélère et devient une politique normale, liée à l'effort en faveur de la communication plutôt qu'à la seule conservation des fonds.** En 2015, le réseau des archives dispose ainsi d'environ 490 millions d'images, dont 455 millions pour les seules archives départementales.

Le succès auprès du public, et tout particulièrement du public traditionnel des archives, est immédiat. Les statistiques de fréquentation des sites internet, flatteuses, le prouvent largement. Le corollaire, moins attendu par les archivistes, c'est la désertification progressive des salles de lecture. Entre 2005 et 2015, les archives départementales, les plus en pointe de la numérisation, ont perdu 50 % de leurs lecteurs (59 % des communications). L'étude des publics conduite par le Service interministériel des archives de France en 2014 a révélé que ces lecteurs/internautes présentaient un profil très proche de celui des lecteurs physiques, montrant par là qu'il s'était bien agi d'une translation du public vers internet. Stupeur et tremblement : lorsqu'ils ont le choix, nos lecteurs préfèrent ne pas avoir à se déplacer jusqu'à nous.

Cette transformation des usages a pris les archivistes par surprise en raison de sa rapidité et de son ampleur. Nous pensions que notre aide était indispensable pour bien utiliser les archives et que l'impossibilité de faire œuvre de médiation par internet était un frein insurmontable à la dématérialisation. Nous pensions également qu'il fallait défendre nos salles de lecture comme des lieux de sociabilité. Il est en réalité discutable qu'une salle de lecture, présumée silencieuse, soit un véritable lieu de sociabilité, contrairement à internet qui est aujourd'hui le réseau d'entraide et de partage le plus vaste du monde. Les archives départementales ont en fait été débordées par les conséquences de leur propre politique et ont commencé à découvrir avec inquiétude – voire horreur – que les internautes étaient en fait très autonomes, et qu'ils n'avaient aucun besoin d'un contact direct avec le document original.

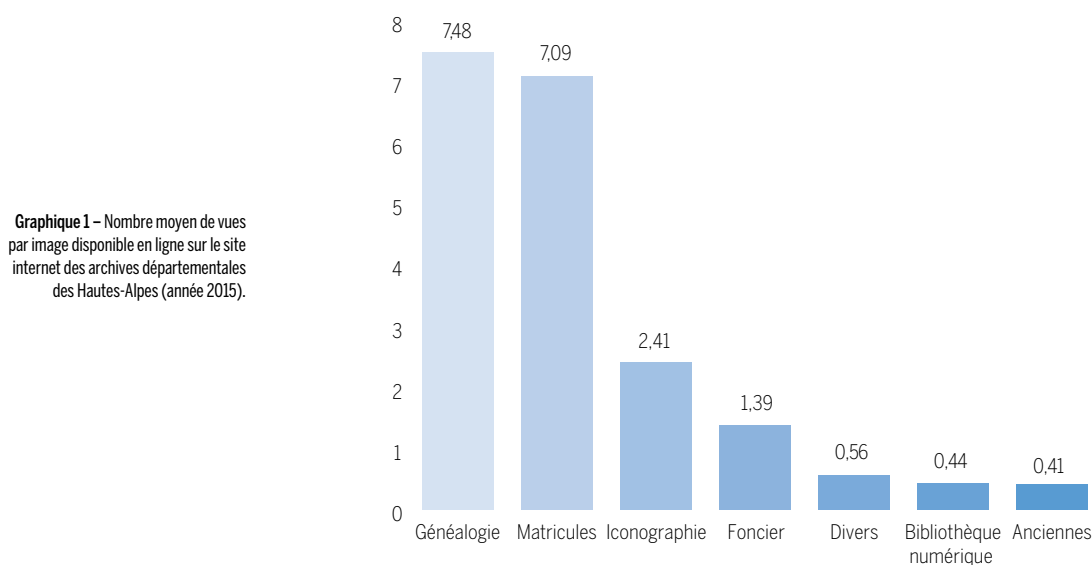
Cette transformation en appelle aujourd'hui une autre, plus inquiétante encore pour l'archiviste : la prise du pouvoir. Avant les années 2000, l'archiviste décidait de tout : des conditions de consultation des documents, des horaires, de l'accès aux originaux, des trains de numérisation à réaliser et même des usages qu'il était possible de faire des archives après acquittement d'un droit de publication. Les internautes veulent désormais décider des conditions dans lesquelles ils accèdent aux documents et les utilisent. Ils veulent surtout décider de ce qui doit être numérisé en fonction de leurs besoins ou de leurs envies, et avoir le choix de ne pas se déplacer, y compris pour obtenir de l'aide. L'augmentation importante des demandes de recherches par correspondance (+ 35 % entre 2005 et 2014) est un des signes de cette évolution.

Ce qui se joue, c'est l'émergence d'une consultation à distance qui devienne le mode normal de communication des documents. Les services d'archives ne sont pas isolés du reste des administrations, lesquelles avancent à grands pas vers l'e-administration. À bien y réfléchir, notre véritable public est déjà celui que nous ne voyons plus. En nombre de lecteurs comme en nombre de communications, la fréquentation de la salle de lecture – du moins pour les services disposant de fonds numérisés importants – est devenue marginale. Pourtant, nous consacrons toujours l'essentiel de nos moyens à ces lecteurs, favorisés en quelque sorte, tant il est vrai que le maintien d'une salle de lecture coûte cher. En parallèle, nous peinons à transposer sur nos sites internet l'accompagnement à la recherche, c'est-à-dire à **adapter notre rôle de médiation** à ce nouveau mode de consultation. Nous recréons ainsi une barrière presque élitiste entre ceux qui ont accès à nous, c'est-à-dire ceux qui ont les moyens de se déplacer aux heures d'ouverture, et ceux qui doivent se contenter des images issues de nos programmes de numérisation.

C'est en partant de ce constat, volontairement outré ici, que les archives départementales des Hautes-Alpes ont construit leur projet de site internet en 2014. L'objectif était clairement de commencer la **transition en faveur d'une dématérialisation complète de la communication**. Les archives se comportent en cela comme n'importe quel autre service public, anticipant cette évolution avant qu'elle ne soit imposée par les lecteurs ou les décideurs. L'idée n'est pas tant d'arriver immédiatement à fermer la salle de lecture physique que d'être capable d'offrir un service équivalent de manière dématérialisée.

Il fallait pour cela revoir en profondeur nos pratiques pour répondre aux deux enjeux majeurs que pose internet : accompagner la recherche et permettre d'accéder aux images dont les lecteurs ont réellement besoin. Ce dernier problème est à la fois le plus facile à régler et celui qui procure aujourd'hui le plus d'angoisse aux archivistes. Économiquement, le raisonnement est simple : une fois numérisés les fonds les plus massivement consultés, il devient plus rentable de numériser seulement en tant que de besoin que de financer des campagnes de numérisation systématique. Un simple calcul du nombre moyen de consultations par image (graphique 1) peut donner une idée de la rentabilité de la numérisation sérielle selon les fonds. [...]

L'accompagnement des recherches est un problème bien plus difficile à résoudre. Il ne suffit pas de multiplier les contenus éditoriaux que les internautes ne lisent guère plus que les lecteurs en salle. L'écart est grand, et sans doute grandissant, entre les attentes des internautes en termes de facilité et nos capacités techniques. Alors que beaucoup s'attendent à retrouver tout ce qui concerne leur grand-père en tapant son nom dans un moteur de recherche, nos inventaires sont clairement rédigés pour retrouver l'information en suivant un parcours de recherche. Il faut donc concilier les deux en guidant les internautes le long de ce parcours, et ce de manière semi-autonome et aussi indolore que possible.



La réponse des archives départementales a été de **construire une recherche pas à pas**. Il s'agit d'une interface logicielle capable de recueillir en langage naturel les informations dont dispose l'internaute et de lui faire suivre le parcours de recherche dont il a besoin en le segmentant en étapes très simples. Que l'internaute comprenne ou non la démarche, le logiciel interroge les inventaires des archives selon des schémas préétablis et qui dépendent des informations initiales. Cela ne fonctionne évidemment que pour les recherches qui se laissent modéliser de manière relativement simple, ce qui est tout de même le cas des demandes les plus récurrentes (état civil, documents fonciers, registres matricules, etc.). Pour les cas particuliers, que l'interface ne parviendra pas à traiter, l'internaute est prié de contacter l'archiviste, voire de prendre rendez-vous en visioconférence pour obtenir des conseils.

Parallèlement, les archives départementales des Hautes-Alpes travaillent à la **réalisation de tutoriels vidéo** expliquant comment réaliser certaines recherches en archives. Ce type d'offre est quasi inexistant dans le domaine et pour la France. Nous en arrivons à ce paradoxe que nous mettons en ligne une masse considérable de documents à consulter en toute autonomie, sans avoir jamais travaillé sur les moyens d'autoformation des internautes. L'objectif est donc de parvenir à créer un corpus minimal à destination du grand public et d'approfondir sa pratique des fonds, sans le faire dépendre des explications d'une personne physique. [...]

Le bilan de cette expérience, qui est bien un **changement des modalités d'accomplissement de notre mission** et non un simple empilement de services expérimentaux, est encore incertain. Les archives départementales des Hautes-Alpes rencontrent aujourd'hui l'adhésion de leurs internautes, très satisfaits de cette politique. En interne, les moyens suivent et nous parvenons à satisfaire l'ensemble des demandes en un temps très raisonnable : 2 jours ouvrés en moyenne pour une numérisation et 4,5 jours ouvrés pour une demande de recherche. Mais il est clair qu'il ne s'agit que de l'expérience particulière d'un service de petite taille, au sein d'un département difficile d'accès. La salle de lecture est un outil de communication que seule une minorité de lecteurs potentiels pouvait utiliser, et le public universitaire est pratiquement inexistant. Le site internet a été conçu comme un **outil de reconquête autant que comme une réponse aux enjeux de toute la profession**.

Les services d'archives à l'épreuve du numérique

Une enquête nationale d'une ampleur sans précédent a été menée en 2013-2014 auprès des publics en salle et en ligne des services d'archives dans le cadre du programme « À l'écoute des visiteurs » de la Direction générale des patrimoines. Elle a permis de cerner le profil de ces publics et de les comparer avec ceux des autres secteurs du patrimoine.

C'est un fait, le public des archives a changé. D'un public physique, venant consulter des documents en salle de lecture ou participer à des activités culturelles, on est passé à un public en ligne, infiniment plus nombreux, aux profils diversifiés, ouvert aux pratiques collaboratives. Si l'on peut se risquer à comparer les chiffres, pour une séance en salle de lecture et 1,5 visiteur des activités culturelles (scolaires compris) en 2015, ce sont 140 connexions en ligne qui ont été enregistrées dans les archives départementales. Le basculement est consommé, et ce, depuis une dizaine d'années. [...]

Les défis du numérique

Que dégager de ces résultats ? L'offre en ligne des archives ne se présente **pas comme un simple produit d'appel mais comme une ressource abondamment consultée, qui est aussi un vecteur d'élargissement et de renouvellement des publics**. Il s'agit de publics omniprésents, réactifs, en attente, qui apparaissent plus que jamais au centre de l'action des services. Le site internet est devenu un enjeu fort, « un élément clé de la stratégie des services ». Deux défis principaux attendent les archivistes :

- **l'exigence de participation** : l'internaute ne veut plus simplement être un consommateur ; il veut être un acteur (indexation collaborative, Wiki...), ce qui demande de la part du service la mise en place d'outils sur son site et un investissement en temps pour insuffler et entretenir le dynamisme d'une « communauté » ; l'internaute se positionne aussi comme vecteur de la circulation des ressources (réutilisations diverses) ;
- **l'adaptation de la médiation en fonction du profil des internautes** : cela implique notamment de travailler à l'ergonomie du site, avec moteur de recherche et normalisation, pour éviter le rebond qui fait quitter le site dès la première page (60 % des internautes disent n'avoir pas trouvé – ou partiellement trouvé – l'information recherchée). Des expérimentations se développent pour aboutir à une salle de lecture virtuelle qui offre les mêmes services qu'in situ : visio-conférence avec un archiviste, numérisation à la demande, tutoriels, dépôt en ligne de documents numérisés, etc.

Ce deuxième point est de loin le plus exigeant, mais l'accès et la visibilité des données sont les conditions de l'élargissement vers un public qui s'ignore encore. À ce titre, le portail national FranceArchives, qui ouvrira au premier semestre 2017, constituera une porte d'entrée privilégiée vers les sites des services d'archives. ■

La diffusion des archives ou les 12 travaux des archivistes à l'ère du numérique

Le but de cet article est de faire état des différents défis que les archivistes doivent relever en matière de diffusion des archives à l'ère du numérique. Les propos se réfèrent plus particulièrement au contexte québécois et canadien. Les impacts tant pratiques que théoriques sur la discipline archivistique sont soulignés en conclusion.

Assurément, l'époque est faste pour la diffusion des archives. En l'espace d'une dizaine d'années, les développements en la matière ont été remarquables. De l'exposition virtuelle aux archives à voix haute en passant par le web 2.0 et l'art contemporain, les documents d'archives ont été mis à profit dans des réalisations, des milieux et auprès de clientèles des plus variés. Mais si, dans cette effervescence qu'a connue la diffusion des archives, l'environnement numérique a joué un rôle de premier plan, celui-ci n'a pas été par ailleurs sans provoquer de nombreux changements dans le domaine des archives : nouveaux concurrents, nouveaux lieux d'archivage, nouvelles pratiques. [...]

Comment tirer profit d'un contexte des plus favorables à la diffusion des archives ? Comment s'adapter à un vent incessant de changements ? Comment faire en sorte que les archives puissent continuer à être synonymes du droit de savoir, d'interrogation et de revendication ? Comment ne pas oublier l'expérience unique que représente le contact direct avec l'archive à l'ère de la copie numérique ?

Il s'agit là d'un vaste chantier et dans le but de contribuer à la réflexion nous souhaitons identifier les principaux défis que doivent relever les archivistes ainsi que les principales réalisations en matière de diffusion des archives dans l'environnement numérique. Pour en donner un aperçu, nous présentons, en référence aux 12 travaux d'Hercule tout comme, bien sûr, à ceux d'Astérix, 12 types de travaux auxquels les archivistes se consacrent ou devront se consacrer, à savoir :

- encourager une culture de la collaboration ;
- développer des outils de gestion ;
- faciliter le partage et la réutilisation ;
- s'adapter aux nouveaux concurrents, nouveaux lieux, nouvelles pratiques ;
- élargir le cadre de référence des archives ;
- considérer la dimension émotive des archives ;
- encourager le contact direct avec le public ;
- connaître les usagers et les usages des archives ;
- exploiter la force de l'intelligence collective ;
- assurer la visibilité du domaine des archives ;
- établir un partenariat entre les archives, les bibliothèques et les musées ;
- défendre l'espace public et garantir le respect de la vie privée. [...]

Avant de présenter dans leurs grandes lignes chacun des travaux, il importe en premier lieu de préciser que **notre approche ne se limite pas à pointer des éléments ayant trait au seul environnement numérique, mais qu'elle vise à montrer ce que le numérique implique en matière de diffusion des archives**. Par conséquent, nous pourrions aborder des aspects de cette fonction

archivistique qui ne concernent pas directement l'environnement numérique, mais qui sont néanmoins affectés par lui. En second lieu, il faut préciser **les nuances qui existent entre la diffusion des archives dans la pratique archivistique québécoise et la valorisation, telle qu'elle est comprise en Europe**. Comme nous le verrons, la valorisation représente au Québec un sous-ensemble d'une mission plus large qui est celle de la diffusion.

En abordant la problématique de la diffusion des archives à l'ère du numérique, nous cherchons autant à réfléchir aux impacts du numérique sur le domaine des archives qu'à ceux de la diffusion sur l'archivistique en tant que telle. Autrement dit, si le numérique apporte un nouvel éclairage sur la diffusion des archives, celle-ci n'est pas, par ailleurs, **sans engendrer de nouvelles perspectives sur la discipline**.

La diffusion des archives

La diffusion des archives, indique Normand Charbonneau dans *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, « est l'action de faire connaître, de mettre en valeur, de transmettre ou de rendre accessibles une ou des informations contenues dans des documents d'archives à des utilisateurs (personnes ou organismes) connus ou potentiels pour répondre à leurs besoins spécifiques. ». En tant que fonction archivistique, la diffusion comprend plusieurs facettes comme la communication (l'accès aux documents), la valorisation (les activités éducatives et culturelles), l'exploitation (l'utilisation des documents d'archives à diverses fins), la référence (l'aide aux chercheurs) et la promotion (autant des fonds et des services d'archives que de l'archivistique).

Ainsi, dans la pratique québécoise, la diffusion des archives est considérée comme l'une des « finalités les plus importantes de l'archivistique » dans la mesure où « ce n'est pas une fin en soi d'acquérir, de traiter et de conserver des archives. **L'objectif ultime de l'archiviste est de rendre accessible et de préparer à une diffusion les informations qu'elles renferment.** », c'est-à-dire de mettre à la disposition des usagers d'aujourd'hui, tout comme à ceux de demain, des documents d'archives qui seront à même de témoigner des activités et des réalisations de leurs créateurs et de satisfaire à des besoins informationnels de toute nature. Si l'on considère les archives comme l'un des véhicules de la mémoire collective, la diffusion s'avère une activité indispensable pour la société dans son ensemble. En effet, tel que le préambule de la *Déclaration universelle des Archives* le souligne : « L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens » (ICA, 2010).

Aussi c'est dans cette perspective plus globale que nous envisageons les travaux qui sont entrepris, ou devront l'être, par les archivistes dans l'environnement numérique.

1. Encourager une culture de la collaboration

D'abord, s'il est un dénominateur commun à l'environnement numérique c'est bien celui du partage et de la collaboration. [...] Le milieu des archives a lui aussi suivi cette logique. [...]

Ces quelques cas ont, certainement, fait surgir dans votre esprit de nombreux autres exemples tout aussi significatifs de cette pratique « collaborative » qui s'est imposée dans le milieu des archives et dont la portée tend à s'accroître avec le web 2.0. Dorénavant, tout usager de l'environnement numérique intéressé par la question des archives est susceptible d'y apporter sa contribution. On peut citer ici à titre d'exemple le projet *MyArchives* des archives départementales de l'Aube (France) dont "l'objectif est faire du site internet [...] un espace collaboratif, tant du point de vue de l'appropriation des contenus via des outils d'annotation, que du point de vue de la navigation dans les contenus via la notion de centres d'intérêts" (France, MCC, 2010). Les utilisateurs ne peuvent annoter les contenus, partager leurs centres d'intérêts avec la communauté ainsi créée autour du service d'archives, et proposer de nouveaux contenus.

Comment encourager cette culture de la collaboration ? Comment tirer profit de cette logique qui est au cœur du numérique ? Est-il possible, voire nécessaire, d'envisager une stratégie d'ensemble en la matière ? Faut-il au contraire laisser à chacun le soin de répondre comme bon lui semble à la situation, de miser sur les initiatives individuelles ?

Lorsque l'on réalise que la collaboration est un principe fondamental du numérique, il devient difficile de ne pas sentir le besoin d'aller plus loin, de chercher à assurer une plus grande cohérence, une meilleure coordination entre les différents acteurs. Il devient alors essentiel de mettre à profit les associations, les conseils, les regroupements, les institutions, les services d'archives, les écoles, les éditeurs, les revues, etc., tout ce qui constitue en somme l'ensemble des structures du réseau des archives. Sans oublier, les usagers ayant la capacité de jouer un rôle actif s'ils le désirent et sans qui la mise en place d'outils collaboratifs perd son sens. Bref, le numérique oblige à penser, à prévoir, à agir à une autre échelle, à être plus stratégique et à faire preuve d'une plus grande ouverture. [...]

2. Développer des outils de gestion

Sites web, expositions virtuelles, instruments de recherche et références en ligne, ressources pédagogiques, catalogues collectifs, blogues, microblogues, plateformes de partage de ressources, espaces de socialisation, étiquettes textuelles, applications composites, applications mobiles, etc. Il semble que la liste n'en finisse plus de s'allonger, et ce, à un rythme toujours plus rapide. Aussi, **"Dans la situation actuelle où il existe une panoplie d'options possibles, il est tentant pour les services d'archives de vouloir tout essayer, d'être à la fine pointe des derniers développements. Le danger d'éparpillement, d'action sans lendemain, de surexploitation des ressources est bien réel. Plus que jamais, il est donc nécessaire d'encadrer ses actions, de déterminer des objectifs en relation avec sa mission, ses collections, ses clientèles et ses orientations stratégiques."** (Lemay, 2012,)

Et si le besoin de faire des choix, d'établir des priorités de manière cohérente se fait sentir au sein des services d'archives, cette nécessité n'en est pas moins tout aussi primordiale pour l'ensemble du réseau des archives. Plus que jamais, des outils de gestion doivent être développés et mis en place par les archivistes. Politique de diffusion, programme de numérisation, plan de communication, stratégie de développement, etc., deviennent tout à fait indispensables afin de

pouvoir agir de manière cohérente et efficace. À titre d'exemple, en 2009, BAC a adopté une stratégie de numérisation (BAC, 2008) fixant à la fois les objectifs visés par la numérisation (accessibilité, préservation, éducation, besoins internes), la portée de la stratégie (l'ensemble de la collection analogique de BAC), les approches stratégiques (partenariats, plateforme interne, sous-traitance), les principes régissant la numérisation et les corpus devant être numérisés de manière prioritaire.

Sans de tels outils, comment coordonner les actions au plan national notamment groupes et institutions ? Comment permettre aux associations, regroupements, centres et services d'archives et aux professionnels de collaborer s'ils ne disposent pas d'un plan d'action, d'un programme, d'objectifs communs ?

[...] Bref, tant pour le développement d'un service d'archives que pour la réalisation de projets collaboratifs au sein du réseau des archives, les outils de gestion s'avèrent une nécessité.

3. Faciliter le partage et la réutilisation

« Partager, remixer, réutiliser ». Ce slogan utilisé en France par l'organisation internationale à but non lucratif Creative Commons traduit parfaitement l'état d'esprit de l'utilisateur type dans l'environnement numérique. Généralement, ce qui lui importe est de trouver du matériel, de pouvoir le télécharger, l'adapter à ses besoins et, pour les plus actifs d'entre eux, de rendre disponible le plus rapidement et simplement le résultat de leurs démarches.

Bien que les services d'archives, en répondant aux besoins de leurs usagers, aient été des lieux de réutilisation de matériel d'archives, le contexte du numérique vient grandement modifier la situation. **Non seulement il leur faut désormais aller au-devant de l'utilisateur et sortir le matériel hors de leurs murs en le rendant accessible sur des plateformes de partage de ressources mais, de plus, ils doivent accorder les autorisations pour que ce matériel puisse être réutilisé.**

Cette situation bouleverse fortement les façons de faire. Comment y faire face ? Jusqu'où est-on prêt à faire circuler hors les murs du matériel provenant de ses collections ? Et selon quels droits d'utilisation ? Comment tirer profit d'un juste retour sur un investissement ?

L'approche de l'Américain Rick Prelinger nous paraît particulièrement significative à cet égard. Après avoir développé sur une période de plus de vingt ans une collection de plus de 60 000 films éphémères, c'est-à-dire des films produits à des fins éducatives, industrielles ou promotionnelles, et qui en 2002 a été en grande partie acquise par la Bibliothèque du Congrès, Prelinger a déposé dans Internet Archive plus de 2 000 de ces films éphémères libres de droit. « Que se produit-il lorsque vous rendez disponible gratuitement sur le web près de 2 000 films éphémères dans le domaine public ? », demande Prelinger. Et bien, répond-il :

"Les gens de l'art et plus de films sont créés" (Internet Archive, 2012, Prelinger Archive Mashups, notre traduction) Aussi, dans le but de mettre en évidence ce phénomène de réutilisation par les internautes, Rick Prelinger a créé un dépôt, le Prelinger Mashups, où il invite les utilisateurs à déposer leurs créations. On y retrouve plus de 300 titres. C'est donc dire que de rendre visible et facilement utilisable du matériel d'archives engendre un processus d'exploitation qui, à son tour, sert à promouvoir le matériel mis à la disposition des utilisateurs. [...]

Le centenaire en Ile-et-Vilaine

Expositions, colloque, publication, guide des sources interactif en ligne destiné aux chercheurs comme aux amateurs, jeu sérieux pour les 10-16 ans... Les archives départementales d'Ile-et-Vilaine retracent la Grande Guerre pour tous les publics.

Outre la mise en ligne des registres matricules militaires, des formes de valorisation déjà éprouvées ont été proposées en 2014 par la direction des Archives et du Patrimoine d'Ile-et-Vilaine : une publication collective intitulée *Hommes et femmes d'Ile-et-Vilaine dans la Grande Guerre*, rassemblant des contributions d'historiens et d'archivistes ; une exposition présentant les sources dans leur diversité, « 14-18. Le front, l'arrière, la mémoire » ; une exposition de photographies contemporaines, « 14-18. De la guerre aux paysages d'aujourd'hui » ; une exposition associant bandes dessinées et documents d'archives, « 14-18. L'arrière » ; des expositions itinérantes mettant en valeur les archives des communes. On peut y ajouter l'accueil, en mai 2014, d'un colloque consacré à la Bretagne et la Grande Guerre.

2015 devrait voir aboutir deux autres projets, qui s'adressent plus particulièrement aux internautes : la publication électronique d'un guide des sources et la réalisation d'un *docgame*.

Un guide des sources en ligne

Autour du thème de l'Ile-et-Vilaine et la Grande Guerre, le guide des sources recense les archives conservées aux archives départementales, mais aussi dans les 372 communes du département, au musée de Bretagne, dans les archives diocésaines, aux Archives nationales et dans les archives militaires. À l'issue du recensement, 8 000 notices ont été organisées selon un plan thématique (l'armée et les soldats ; l'arrière et les civils ; la mémoire et l'après-guerre). Un soin particulier a été apporté à la rédaction de contenus didactiques ou méthodologiques (description des administrations, de leurs missions, de certaines typologies documentaires, aide à la recherche) et aux illustrations. En effet, le public visé est constitué des chercheurs habituels, que l'on souhaite orienter vers des sources moins connues voire inédites, et d'amateurs à qui l'on veut fournir des éléments de compréhension des sources. Le guide est en cours d'intégration dans le progiciel de publication des instruments de recherche et va faire l'objet d'une autre publication électronique sur le web. L'objectif est d'optimiser la navigation et l'interrogation dans cet ensemble très dense, de lui donner davantage de visibilité et d'encourager l'appropriation des données par les internautes, qui seront invités à le compléter, à le partager, à le réutiliser.

Un jeu documentaire interactif

Pour accompagner les plus jeunes dans la connaissance de l'histoire de notre territoire à cette période, en complément des programmes scolaires et après la disparition progressive de tout témoin de cette époque, le Département a imaginé un ambitieux outil numérique de connaissance, en lien avec les médias familiers à ces classes d'âge, sous la forme d'un *docgame* historique, ou jeu sérieux documentaire. Les archives départementales ont été accompagnées par les sociétés Limonade and Co, en assistance à maîtrise d'ouvrage, et Petit Homme production, pour l'écriture du scénario et la réalisation technique.

Le *docgame* s'apparentera à une bande dessinée interactive et animée, portée par la voix d'un narrateur. L'internaute incarnera un personnage d'Ile-et-Vilaine qui pourra faire des choix de vie tout au long de l'aventure, au cours de trois grandes périodes : l'avant-guerre, le conflit et le retour à la paix. L'aventure débutera en 1906 et s'achèvera vers 1924, période pendant laquelle il sera virtuellement âgé de 12 à 30 ans. L'histoire se fondera sur de nombreux documents d'époque mais sera scénarisée et illustrée par un artiste, Marko, déjà auteur d'une bande dessinée sur le sujet, *Les Godillots*.

Le jeu aura pour cible principale un public de jeunes de 10 à 16 ans. Outre sa dimension historique et culturelle, il constituera un outil pédagogique. L'équipe éditoriale envisage d'associer, tout au long de la conception du projet, plusieurs classes de collèges du département d'Ile-et-Vilaine et des enseignants volontaires : avis sur l'outil, tests, contacts avec l'équipe technique, séances aux archives départementales, etc.

Un conseil pédagogique (deux enseignants) et historique (archives départementales), auquel seront associés les professeurs du service éducatif de la direction des Archives et du Patrimoine, apporte son expertise pour la réalisation d'un outil rigoureux à tous niveaux. Plusieurs partenaires sont contactés et pressentis pour accompagner et promouvoir ce *docgame* dont la sortie est prévue en septembre 2015. ■

Des archives en France. L'activité des services d'archives 2017

Diffuser et faire connaître l'océan archivistique

POLITIQUE DE NUMÉRISATION

Fonds numérisés

Le nombre de pages et d'images numérisées au cours de l'année par les services départementaux s'élève à 28 millions (soit une hausse de 17 % par rapport à 2016), portant ainsi le total de pages et d'images numérisées à plus de 475 millions, dont 80 % mises en ligne sur leurs sites.

Les Archives municipales ont, pour leur part, numérisé 2,7 millions de pages et d'images en 2017, soit un total de près de 34 millions, dont 55 % sont en ligne (18,6 millions).

Avec un total d'1,4 million de pages et d'images numérisées en 2017, les services à compétence nationale totalisent à eux trois près de 14 millions de pages et d'images numérisées depuis le début des opérations de numérisation, dont plus des trois quarts sont accessibles en ligne.

Les Archives nationales et les Archives départementales des Yvelines se sont notamment lancées dans la numérisation et la transcription de testaments de Poilus grâce à un outil collaboratif en ligne. Dans le cadre du projet HIMANIS (*Historical MANuscript Indexing for user-controlled Search*), les Archives nationales collaborent également à un autre projet innovant : la reconnaissance par ordinateur des écritures anciennes et la recherche en plein texte dans des sources manuscrites médiévales (corpus des registres de la chancellerie royale des années 1302 à 1483).

Livre des donations de la fondation de l'Œuvre Notre-Dame, numérisé par les Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg



Mala Goy, photographies issues du fonds du Service central photographique et d'identité du ministère de l'Intérieur (1908), numérisées par les Archives nationales



Projet de cosmorama pour l'Exposition universelle de 1900 (1897), numérisé par les Archives nationales



Passeport accordé par un officier de l'Armée catholique et royale à un prisonnier de guerre renvoyé chez lui (1793), appartenant au dossier de procédure du Comité provisoire de Saumur jugé par le Tribunal révolutionnaire, conservé aux Archives nationales et numérisé par les Archives départementales de la Vendée

Vue aérienne de la pointe de l'Arcouest (Côtes-d'Armor) issue du fonds Lapie, numérisée par les Archives nationales

Espeyran

En 2017, le Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN) conserve les collections de microfilms des Archives nationales, des Archives nationales d'outre-mer, des Archives nationales du monde du travail et de 130 autres services (Archives départementales, Archives municipales, ou encore l'Institut national de la propriété industrielle [INPI] et les services culturels de la ville de Marseille).

La collection totale de microfilms s'élève à 10 651 786 mètres, dont 344 707 mètres de microfilms déposés en 2017.

Cette même année, le dépôt des images numériques représente 67,6 To. Cette collection a été migrée et est désormais conservée sur bandes LTO 6. Le CNMN conserve à l'heure actuelle 206 To de données numériques.

Les ateliers photographiques ont traité 11 571 mètres de microfilms qui avaient fait l'objet de demandes de reproduction de la part des services d'archives et de particuliers. Sur ce total, 2 372 mètres ont été dupliqués et 9 199 mètres ont été numérisés.

54 conventions de dépôt ont été signées entre les services d'archives et les Archives de France.

Enfin, le CNMN a débuté une étude avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) pour permettre la restructuration et la rénovation du sous-sol du bâtiment administratif afin d'accueillir le dépôt des 10 millions de mètres de microfilms des hypothèques de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ainsi que la création de 2 salles blanches pour la conservation des archives numériques des Archives nationales dans le cadre du projet ADAMANT.



Plate-forme de migration sur bandes LTO au Centre national du microfilm et de la numérisation

LE PORTAIL FRANCEARCHIVES

Le portail FranceArchives est le portail fédérateur des services d'archives français. Il permet de retrouver les références de plusieurs millions de documents d'archives, conservés sur l'ensemble du territoire national. Fin 2017, 60 partenaires (2 ministères, 4 services à compé-

tence nationale, 41 services d'archives départementales, 9 services d'archives municipales et 4 établissements publics) l'ont déjà rejoint, et les données déjà diffusées représentent environ 40 % des références d'archives publiques répertoriées. Il attire plusieurs milliers de visiteurs par jour, majoritairement orientés vers le portail par des moteurs de recherche généralistes.

Ouvert au public fin mars 2017, le moteur de recherche du site interroge simultanément les inventaires de toutes les institutions partenaires. Piloté par le ministère de la Culture (Service interministériel des Archives de France), ce portail associe le ministère des Armées, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'ensemble du réseau territorial des archives. Les possibilités de recherche offertes par les technologies du web sémantique, qui sont au cœur des services offerts par FranceArchives, permettent une exploitation inédite de cette richesse documentaire, avec un regroupement des informations sur les personnes, les thèmes et les lieux.

Le site continuera à se développer dans les mois à venir, en intégrant de nouveaux partenaires et de nouvelles données. Pour assurer la diffusion maximale des contenus et favoriser la réutilisation des données publiques, intégrée dans le mouvement pour l'*open data*, FranceArchives propose des jeux de données sous Licence ouverte (licence Etalab), c'est-à-dire accessibles gratuitement et dans des formats qui en permettent la réutilisation.

La France dispose donc maintenant d'un point d'entrée cohérent et unifié vers les fonds massifs et abondants des services publics d'archives.

Les archives départementales de la Marne rejoignent FranceArchives : carte postale de la Marne, « Vitry-le-François. L'auto-stop, ça me connaît »



POLITIQUE DES PUBLICS : ACTIVITES CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

Observatoire des publics

Le réseau des Archives a montré une fois encore son dynamisme en accueillant au cours de l'année 2017 près d'1,7 million de personnes. Ce chiffre, qui recouvre les séances en salle de lecture, les visiteurs d'exposition, les participants aux différentes activités culturelles et scientifiques ainsi que les scolaires, est à peu près stable par rapport à l'année précédente. En chiffre pondéré cependant, la fréquentation physique globale, qui se maintient depuis 2013, cache d'importantes disparités : l'érosion qui se poursuit en salle de lecture (baisse de 13 % du nombre de séances de travail et de 20 % du nombre d'articles communiqués) est compensée par la hausse du nombre des visiteurs d'exposition (+ 15 %), des scolaires (+ 16 %) et du public des autres activités (+ 8 %).

La consultation des archives s'effectue aussi sous d'autres formes : par correspondance et sur internet. Les demandes par correspondance, qui concernent majoritairement des recherches de nature administrative (jusqu'à 75 %), augmentent d'année en année (+ 13 % en 5 ans) et peuvent peser lourdement sur les services. Sur internet, 2 milliards de pages ont été vues en 2017 par 13 millions de visiteurs uniques. En 5 ans, ce sont presque 20 % de documents supplémentaires qui ont été mis en ligne (400 millions de documents au total). Cet effort considérable ne se reflète cependant pas dans les chiffres de fréquentation, qui accusent au contraire une baisse (- 14 % de pages vues). Si certains services invoquent l'absence de nouveaux fonds mis en ligne et la concurrence du site Filae.com ouvert fin 2016, la baisse des chiffres de fréquentation s'explique aussi par une indexation de plus en plus fiable et des jeux de données peu à peu proposés en *open data*. Les réutilisateurs, publics ou privés, des données mises en ligne constituent par ailleurs un nouveau public pour les services d'archives.

Les réseaux sociaux apportent également une ouverture sur un public plus large et plus jeune, sans qu'il soit possible de le comptabiliser précisément. La moitié des AD sont désormais présentes sur ces réseaux ainsi que 17 % des AM, grâce à des comptes propres ou à ceux de leur collectivité. Le partage de données sur des sites dédiés se développe (17 % en AD) via Dailymotion, Flickr et Wikimedia, mais aussi Issuu (Isère) et SoundCloud (Val-de-Marne).

Au-delà des chiffres, la diffusion grandissante des archives est manifeste, notamment du fait du meilleur repérage des documents par les moteurs de recherche. De ce point de vue, le portail FranceArchives est devenu, un an après son ouverture, un outil incontournable.

Activités culturelles et scientifiques

Le public physique le plus nombreux est accueilli dans le cadre des activités culturelles et scientifiques, qui sont foisonnantes et se signalent par leur grande qualité.

Fixes, itinérantes, virtuelles : des expositions sous toutes les formes L'exposition reste l'activité phare des services. Elle peut se décliner sous forme itinérante et virtuelle et s'accompagne très souvent d'une programmation diversifiée. Avec l'exposition « 1 000 ans de Normandie » par exemple, étaient proposés une application pour smartphones et tablettes (« Recettes normandes des familles ») et un concours de photographies via les sites internet des départements normands et leurs réseaux sociaux. Les expositions sortent dans les rues des villes (Brest, Nantes) et circulent de façon itinérante sur le territoire (24 000 visiteurs dans les Yvelines, 16 000 en Seine-et-Marne). Les expositions virtuelles prennent de l'ampleur, avec 45 expositions créées par les AD en 2017 (6 en Côte-d'Or et dans l'Hérault). La commémoration du centenaire de la Grande Guerre s'est poursuivie, avec l'évocation de l'entrée en guerre des États-Unis (Boulogne-sur-Mer, La Rochelle, Nice...).

Des activités polymorphes et partenariales pour tous les publics

Les Journées européennes du patrimoine continuent à être plébiscitées par les services, qui rivalisent d'imagination pour animer les visites : parcours théâtralisés (Ain), jeux (Alpes-de-Haute-Provence, Nord), expérimentations de réalité virtuelle (Vosges). Les services participent à d'autres événements nationaux, tels que la Fête de la science, la Nuit de la lecture ou la Nuit des musées. La Journée internationale des archives, le 9 juin, gagne peu à peu en visibilité, notamment sur les réseaux sociaux (jeu en direct en Seine-Maritime par exemple). Les partenariats permettent d'élargir la palette des activités, avec de véritables créations artistiques – lectures musicales (Alpes-de-Haute-

Provence), performances électroacoustiques (Pantin), accompagnement d'artistes en résidence (Val-d'Oise) –, mais aussi des concerts et des spectacles, des projections de films avec les cinémathèques, des balades urbaines. Le virtuel s'invite davantage dans les archives, qu'il s'agisse de visites immersives d'expositions et d'escape games (Morbihan), de marathons Wikipédia (Archives nationales), d'applications mobiles (Boulogne-sur-Mer) ou de webdocumentaires (Lyon). Ces activités, ouvertes à tous les publics, touchent de façon ponctuelle le public du champ social : prisonniers, résidents d'EHPAD, personnes handicapées, primo-arrivants en France.

Une participation active au monde scientifique et associatif

Les Rendez-vous de l'histoire de Blois ont permis une nouvelle fois de promouvoir le réseau des archives, sous l'égide des Archives de France, autour du thème « Eurêka : inventer, découvrir, innover ». Les services d'archives s'investissent fortement dans la vie scientifique : cours d'archivistique et de paléographie, participation à des groupes de recherche, des laboratoires d'excellence (Labex), des jurys et des journées d'étude. Ils apportent leur compétence dans des projets européens (« Route des Templiers » pour l'Aube) ou de portée internationale (classement UNESCO des îles de Lérins pour Cannes). Partenaires naturels des associations généalogiques et patrimoniales ainsi que des sociétés savantes locales, ils organisent des colloques et journées d'étude, peuvent recourir au mécénat (Côte-d'Or) et encourager les étudiants par des bourses (Jura).

PUBLICATIONS

En 2017, les services d'archives sont à l'origine de 316 objets éditoriaux (ouvrages, brochures, dépliants, revues ou articles, cartes postales) : 148 pour les Archives départementales, 156 pour les Archives municipales, 12 pour les Archives nationales. 92 services municipaux et 61 départements ont produit au moins une publication cette année, soit une légère hausse pour les communes et intercommunalités par rapport à 2016 (10 services supplémentaires).

Les revues et contributions à des revues sont les réalisations les plus fréquentes en Archives municipales : 29 %, le plus souvent dans le magazine de la collectivité. Ce type de publication est courant également en Archives départementales (22 %), où les catalogues d'exposition demeurent les publications privilégiées (40 catalogues cette année, soit 27 % des réalisations) ; les autres ouvrages scientifiques y sont en bonne place : 18 éditions, actes de colloque et autres publications scientifiques, parmi lesquels les actes de *Redécouvrir René Bazin* (Archives départementales de Maine-et-Loire).

La première guerre mondiale est restée un sujet porteur pendant cette 4^e année de commémoration, alors qu'un nouveau pic d'intérêt est attendu pour 2018 : 13 publications lui sont dédiées par les Archives départementales, 25 par les Archives municipales (44 titres en tout en 2016) ; l'attention est cette année portée sur l'entrée en guerre des États-Unis, par exemple en 1917-1919 : les Américains à Tours (Archives municipales de Tours). D'autres anniversaires sont célébrés, comme les 70 ans du traité de Paris de 1947 avec De part et d'autre des Alpes : le périple des Archives savoyardes (Archives départementales de la Haute-Savoie, en partenariat avec les Archives départementales de la Savoie et les Archives d'État de Turin. Signalons une grande publication qui fait date, à l'heure de la fusion de la Basse et de la Haute-Normandie : 1 000 ans de Normandie : richesses des Archives départementales, rédigé et illustré par les 5 services départementaux normands.

Les publications payantes sont toujours minoritaires (36 % pour les Archives départementales, 31 % pour les Archives municipales). Il s'agit essentiellement de catalogues et d'ouvrages scientifiques. Les collectivités demeurent les éditeurs privilégiés, à hauteur de 57 % pour les Archives départementales et de 63 % pour les Archives municipales, mais la part d'externalisation progresse : 19 % pour les Archives départementales et 15 % pour les Archives municipales (autour de 9 % en 2016). Enfin, 40 % des réalisations sont publiées exclusivement en ligne ou de manière mixte imprimé/numérique.

RÉUTILISATION ET OPEN DATA

Le droit de la réutilisation s'est stabilisé après la promulgation des lois du 28 décembre 2015 relative à la réutilisation des informations du secteur public et du 7 octobre 2016 pour une République numérique, et la parution de leurs décrets d'application.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces textes, les Archives de France ont été associées à l'élaboration de la Licence ouverte 2.0, l'une des deux licences gratuites réglementaires. Cette licence s'applique notamment – contrairement à la précédente – aux documents comportant des données à caractère personnel, progrès sensible pour les services d'archives dont la majorité des documents comportent ce type de données.

Conséquence de l'évolution du droit, de nombreuses collectivités ont adopté, pour leurs services d'archives, de nouvelles règles de réutilisation. Elles ont opté, à peu près à parts égales, pour la gratuité, le plus souvent associée à la Licence ouverte, ou pour une tarification modérée. Le mouvement d'adoption des nouvelles règles de réutilisation se poursuit dans le réseau des archives.

La Licence ouverte s'applique également aux données descriptives des archives réunies sur le portail FranceArchives. Ces jeux de données – 7 millions de notices – sont à la fois téléchargeables sur FranceArchives et sur le portail data.culture.gouv.fr, ouvert en 2017 par le ministère de la Culture.

OFFRE PÉDAGOGIQUE

L'accueil des élèves fait l'objet d'un soin tout particulier, depuis la maternelle jusqu'à l'université. Il s'opère essentiellement sur le temps scolaire, même si certains services offrent des activités en temps périscolaire (Lyon) et extrascolaire (Pantin). 250 000 enfants ont été reçus en 2017 dans le réseau des archives – en incluant les élèves en difficulté (classes ULIS [unités localisées pour l'inclusion scolaire], IME [instituts médico-éducatifs], jeunes à l'hôpital ou sous main de justice) –, ce qui représente une hausse de 8 %.

Les activités proposées participent largement à l'éducation artistique et culturelle (EAC) et à la formation citoyenne. Avec les visites d'exposition, les ateliers thématiques et manuels restent en tête des demandes. Ils peuvent déboucher sur des réalisations plus amples, comme des plaidoiries (Archives départementales de l'Ain) ou la rédaction d'un roman graphique (Archives départementales du Val-d'Oise). Des services animent des concours, régulièrement (Archives départementales du Calvados ou de Maine-et-Loire) ou ponctuellement (Archives départementales de la Martinique), créent des jeux (Archives départementales d'Eure-et-Loir, Archives municipales de Brest), participent à des opérations nationales (Semaine de la presse et des médias dans l'école aux Archives départementales de l'Aube, Concours national de la Résistance et de la Déportation). Les outils itinérants (expositions, mallettes, et archivobus dans 3 départements), ainsi que les outils virtuels (ateliers numériques, applications multimédia telles que « L'esclavage et le commerce atlantique au XVIII^e siècle » aux Archives départementales de la Loire-Atlantique), sont très utilisés et permettent notamment de pallier les difficultés de déplacement. Faire venir les élèves *in situ* reste en effet une priorité, mais représente de plus en plus un défi.

On trouve sous forme papier aussi bien que sous forme numérique de multiples ressources à destination des élèves et des professeurs : documents commentés, dossiers pédagogiques, publications. Les ressources en ligne s'étoffent considérablement au fil des années sur les sites des services d'archives, qui cherchent à se faire relayer sur des sites partenaires (espace « Collèges » du département, rectorat, réseau Canopé...).

En présentant les sources qu'ils conservent et en initiant à la méthodologie de la recherche, les services s'investissent dans la formation initiale et continue des professeurs, par le biais des ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) et du plan académique de formation. Ils organisent également des activités spécifiques afin de toucher davantage les étudiants et les inciter à travailler sur les documents.

Valorisation des archives : notre mémoire en partage

Depuis que je me suis découvert une passion pour [l'exploration des archives](#), et que je partage mes trouvailles dans ce blog, j'ai l'immense plaisir de voir le [site](#) se diffuser sur [Vimeo](#)

Rai profité de cette petite visibilité pour organiser une veille active sur les réseaux sociaux, autour de l'actualité du secteur des archives. Ôar loin du cliché ennuyeux et poussiéreux, j'espère commencer à vous montrer comment les archives peuvent être actuelles, émouvantes et parfois intrigantes. Rai été tout d'abord surprise de voir à quel point les archives conservées par les établissements bancaires ne cessent de faire écho à l'actualité, notamment concernant les sujets de société comme [l'émancipation des femmes](#), mon sujet de prédilection. Il me semble aujourd'hui évident qu'elles aident à faire le lien entre le passé et le présent, à incarner les sujets traités par la grande histoire.

Quand le Royaume-Uni explore ses archives

Bref, de liens hypertextes en recommandations sur les réseaux sociaux, je suis finalement tombée sur une initiative britannique très ambitieuse : [Explore Your archive](#). Pour vous en dire quelques mots, il s'agit d'une campagne de collecte et de valorisation d'archives, organisée par [The National Archives](#) et [l'Archives and Records Association](#), à l'échelle du Royaume-Uni et de l'Irlande. Le but ? Sensibiliser le grand public et mettre en lumière des collections d'archives détenues par des organisations publiques ou privées, grâce à un portail web et le tag Twitter [#explorearchives](#).

Rendre accessibles à tous des documents uniques, rassembler des communautés, permettre de nouvelles pratiques culturelles, donner l'opportunité d'écrire de nouvelles histoires... Les archives ont un incroyable potentiel créatif, et internet permet de le révéler sans limites !

Internet pour maintenir notre mémoire vive

Le web a aussi cette capacité à renouveler l'image d'un secteur d'activité souvent ignoré et à diffuser une quantité gigantesque d'informations. Bien sûr, tout cela a été rendu possible grâce aux politiques de [numérisation du patrimoine](#) qui permettent un accès démultiplié aux objets peu accessibles. Merci les nouvelles technologies !

Mais c'est aussi et surtout grâce à la créativité dont les archivistes savent faire preuve, et ça, j'en suis témoin ! Tous les archivistes que j'ai rencontrés au cours de ces derniers mois autour du projet [Les femmes qui comptent](#) sont des passionnés qui cherchent à rendre vivantes les archives, à renouveler les manières de transmettre un savoir, une histoire, à mettre en perspective l'ancien et l'actuel.

Réinventer ensemble la valorisation des archives

J'ai cherché des initiatives similaires à *Explore Your Archives* en France, et j'ai trouvé de beaux projets comme [La Grande Collecte](#) ou encore le [Wikimuseum](#) du Palais des Beaux-Arts de Lille.

Le mot d'ordre de ces opérations d'envergure : le participatif ! Les appels à contribution pour partager ses archives personnelles et les mêler aux archives institutionnelles deviennent légion. Photographies, correspondances, actes d'état civil, cartes postales ou encore petits objets du quotidien sortent enfin des vieilles armoires, et c'est tant mieux ! Peut-être est-ce le bon moment pour renforcer les liens qui nous unissent autour d'histoires communes ... Par exemple, moi qui fréquente assez souvent le Palais des Beaux-Arts de Lille, ce serait tellement grisant de pouvoir contribuer à son histoire !

Cette idée de témoigner à mon tour commence à faire son chemin dans ma tête ... Toutes les recherches que j'ai faites jusque-là sur l'histoire des droits des femmes, pour mon projet [Les femmes qui comptent](#), prennent du sens, les histoires s'imbriquent les unes aux autres, et je crois bien que j'ai envie de redonner vie à ces femmes qui m'inspirent depuis plusieurs mois. Qui sont-elles ? Qu'ont-elles vécu ? Qu'ont-elles laissé aux générations suivantes ?

C'est décidé, je vais tenter d'apporter ma pierre à l'édifice, à ma manière, avec les outils de mon époque ! Opération participative, musée virtuel, création d'une web-série, utilisation des réseaux sociaux ... Les supports ne manquent pas, il ne me reste plus qu'à faire preuve d'imagination pour trouver la meilleure manière de partager avec le plus grand nombre de personnes le fabuleux voyage dans le temps que je fais depuis mon entrée dans le monde des archives.

La montée en puissance des activités culturelles aux Archives

La mission des Archives départementales est double et antagoniste : conserver la mémoire écrite du département pour l'offrir au plus grand nombre. Les actions de préservation du patrimoine contredisent en effet l'action de communiquer des archives au public en salle de lecture : en manipulant un document, même avec précaution, le lecteur contribue à le fragiliser, voire à le dégrader.

Longtemps, le premier volet de notre mission a primé sur le second : les Archives étaient alors essentiellement fréquentées par de rares érudits, seuls capables de déchiffrer les écrits du passé et d'apprécier la valeur d'un parchemin. Les Archives constituaient des services administratifs fermés sur eux-mêmes.

Au fil du XX^{ème} siècle, la valorisation des documents conservés par les Archives est devenue de plus en plus importante. Dans les années 1950 sont nés les premiers « services éducatifs », destinés à organiser l'accueil du public scolaire aux Archives, mais aussi à publier des recueils de documents et des dossiers pédagogiques, et à monter les premières expositions d'archives. Aujourd'hui, la majorité des services d'Archives ont acquis le statut d'acteur culturel à part entière, en lien avec le tissu des partenaires culturels locaux.

Le service éducatif

Le service éducatif des Archives départementales est animé par Christine C., professeur d'histoire géographie au collège de Rimogne et détachée aux Archives par la Délégation académique à l'action culturelle de l'Académie de Reims.

Durant l'année scolaire, les activités proposées sont les suivantes :

- Accueil de groupes d'élèves de tous niveaux pour des ateliers de découverte des Archives et des documents originaux
- Conseils aux enseignants pour les aider à utiliser les ressources documentaires variées des Archives
- Organisation d'expositions fixes ou itinérantes : Voir la liste des expositions
- Edition de livrets d'exposition, de recueils de textes pédagogiques, etc.

Galerie d'expositions

Attention :

Les documents proposés dans la galerie d'expositions virtuelles ne sont pas librement réutilisables.

Pour toute publication ou diffusion de ces images, merci de bien vouloir préalablement solliciter l'autorisation des Archives départementales des Ardennes.



[Le Front populaire dans les Ardennes](#)

Lumière sur un document

Régulièrement, les Archives départementales vous proposent de découvrir un document d'archives original, récemment entré dans leurs collections.

Paléographie

Périodiquement, un exercice de paléographie vous permet de progresser dans le déchiffrement des écritures anciennes. Chaque exercice comporte l'image d'un document d'archives, sa transcription qui apparaît lorsqu'on promène la souris sur le texte ou sur des zones du texte, ainsi qu'un commentaire.

Partenaires culturels

Ardennes Eifel

Ardennes généalogie

Association des amis de l'abbaye de Signy

Association des amis des Moulins des Ardennes

Amicale Généalogie - MCL Ma Bohème

Association des professeurs d'histoire-géographie

Association pour la sauvegarde du patrimoine du Vouzinois

Association pour le patrimoine industriel de Champagne-Ardenne

Cercle de généalogie et d'héraldique des Ardennes

Cercle historique de la "Pointe de Givet et terres limitrophes"

Cercle historique et artistique yvoisien

Comité pour la réhabilitation et l'étude du patrimoine industriel (CREPI)

L'ARCHE MUSEE ET ARCHIVES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Qui sommes-nous?

L'Arche abrite à la fois le [service des Archives](#) et le [Musée](#) de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. Ce regroupement est un atout pour la valorisation du patrimoine de l'archipel auprès des visiteurs locaux et étrangers.

En 1999, à l'issue d'une réflexion entre le Conseil Général et le Musée-Archives, une identité originale a vu le jour, pour exprimer le rôle et la vocation du lieu : L'ARCHE.



- **L'ARCHE** : un nom en harmonie d'une part avec la forme architecturale du bâtiment, et d'autre part avec sa volonté d'accueil et d'ouverture.
- **Arts et mémoire de l'Archipel** : c'est ici que sont regroupés les objets du passé comme les œuvres d'aujourd'hui, les collections et les créations.
- **Le « A » stylisé** représente une référence au toit du musée, c'est aussi à la fois la première lettre des « Arts », « Archives » et « Archipel ».

Le mot du Président du Conseil territorial, Stéphane Artano

« L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon possède une histoire riche, un patrimoine muséographique et des archives à conserver et valoriser. Par l'intermédiaire de l'Arche : musée et archives territoriales, la Collectivité offre à la population et au visiteur un lieu privilégié consacré à l'Art et à la Mémoire de l'Archipel. Cela se traduit par la mise en œuvre de moyens humains et financiers.

Parce que la volonté du Conseil territorial est la diffusion culturelle vers un large public, la collectivité a recruté en 2006 une médiatrice culturelle afin de développer des circuits de découverte pour la population locale mais aussi pour le tourisme, axe de développement prioritaire. La création de ce poste a permis de surcroît de mener des actions pédagogiques en directions des scolaires.

Un des éléments fort de l'Arche, c'est la rencontre entre le Musée et les Archives. C'est un lieu vivant qui dévoile ses collections au fil des expositions temporaires et des projets de recherche comme l'architecture ou encore l'accordéon et les musiques traditionnelles du territoire avec la collaboration de spécialistes. Projets pour lesquels j'ai tout de suite adhéré favorablement compte tenu de l'importance que cela revêt pour notre archipel et pour son rayonnement culturel international. Il me paraît essentiel d'œuvrer pour la conservation de notre patrimoine et d'agir pour mettre en exergue notre identité culturelle, la richesse d'une histoire, de notre histoire, qui a forgé le caractère des « gens du pays ».

L'Arche constitue un outil important de la collectivité au service de la population et au service du développement touristique de l'Archipel. Nous ne devons pas oublier qui nous sommes pour savoir où nous allons ! »

Europeana Fashion, la plateforme collaborative européenne dédiée à la mode et à son histoire



Collection Rosine Buhler, 1920-1950. (Les Arts Décoratifs, Paris)

D'ici mars 2015, la plateforme collaborative proposera plus de 700 000 contenus numériques...

La première version de la plateforme numérique dédiée à la mode européenne propose déjà plus de 100 000 "objets numériques", avec pour objectif de "préserver l'histoire et le patrimoine de la mode européenne pour les futures générations". En attendant que le contenu d'[Europeana Fashion](#) soit encore enrichi, les internautes peuvent d'ores et déjà effectuer des recherches parmi les photos de défilés, de leurs coulisses, des expositions de musées mais aussi des vidéos, des biographies, des dessins et d'autres documents (articles, invitations, contenus de blogs, etc). C'est la première fois qu'un tel volume de contenus sur la mode provenant des archives des musées publics et privés - dispersés et difficilement recherchables sur le web - sera réuni en un seul point d'accès.

3.3 millions d'euros et 23 partenaires



Cofinancée par la Commission européenne, Europeana Fashion réunit plus d'une vingtaine d'acteurs institutionnels de 12 pays européens tels que le Musée des Arts décoratifs ou encore le Victoria & Albert Museum. A l'aide d'un budget de lancement de 3.3 millions d'euros, elle vise à fédérer les acteurs de la communauté de la mode issus des musées et institutions, des universités et du secteur privé autour de la mise en commun de données numériques liées aux créations de mode. Et ce dans le but de réunir et harmoniser les contenus numériques, d'améliorer l'interopérabilité entre les différentes collections européennes (par le biais notamment d'un thésaurus commun), de fournir un accès le plus étendu possible à ce contenu au travers d'un portail dédié et de développer des outils pour l'intégration de contenu généré par des contributeurs qui enrichiront le fonds commun.

Conçue comme une extension d'Europeana, la bibliothèque numérique européenne créée en 2008, Europeana Fashion prévoit d'organiser également des cycles de conférences, des expositions virtuelles et des opérations spéciales avec Wikimedia.

Le numérique dépoussière les archives

Le numérique est une opportunité pour décupler la valorisation des fonds. La numérisation des archives élargit les diffusions. Les archivistes étendent leur périmètre traditionnel des chercheurs et des généalogistes au grand public. Ils collaborent avec les internautes autour des contenus. Au-delà d'une présence en ligne, les archivistes investissent les réseaux sociaux.

« Si on n'existe pas sur le numérique, on n'existe plus du tout », assène Catherine Bernard, directrice adjointe des archives municipales de Toulouse (466 300 hab.). Elle ne sera pas contredite par Martine Cardin, professeure titulaire en archivistique à l'université Laval de Québec (Canada), selon laquelle qui il est urgent de **« penser des plateformes pour mettre en forme les archives et rendre l'archivistique ouverte et vivante »**.

Alors, l'archiviste toulousaine n'a pas ménagé ses efforts quand son directeur lui a passé commande d'« un écosystème de moyens numériques » visant à communiquer avec les usagers et « sortir les archives des archives ». Afin de relever le pari d'une existence en ligne, Catherine Bernard a « élaboré une stratégie numérique à long terme, rédigé des contenus et fédéré une équipe ». Elle rit en se souvenant « d'avoir un peu forcé la main aux contributeurs dans le but d'écrire la newsletter mensuelle ». La stratégie numérique toulousaine s'est construite sur un « ancrage dans le présent, pour apporter aux usagers des clés de compréhension et les projeter dans l'avenir », mais le site est un « socle pour construire des contenus d'informations et de connaissances, et valoriser les fonds sur deux axes prioritaires : l'évolution urbaine de Toulouse et les images », précise-t-elle. Ces thèmes « attractifs » n'ont pas été choisis par hasard : il s'agit d'amener le grand public à surfer sur le site des archives afin qu'il utilise ensuite « les bases de données documentaires, les réseaux sociaux et le site UrbanHist de connaissance de la ville ».

Expertise bénévole

Chargée de la communication et de la valorisation aux archives municipales et communautaires d'Orléans métropole (22 communes, 281 900 hab.), Christelle Bruant, archiviste responsable des fonds modernes, iconographiques et privés, administre aussi le site internet de l'agglo et le compte Twitter. « Les archivistes ne sont plus condamnés à ne rencontrer que des initiés, et à ne croiser le grand public qu'au moment des Journées européennes du patrimoine », se réjouit-elle. Elle cite l'espace de

commémoration de la guerre de 1914-1918 en ligne, « impossible à réaliser physiquement faute de lieu suffisamment grand pour accueillir le public ». Elle reconnaît que **cette intrusion numérique l'a conduite à « revoir sa réflexion sur la façon de transmettre »**. Et de recevoir également. Opérationnelles et en ligne depuis 2011, les archives, principalement l'état civil, les cartes postales et les plans – soit « 1 % des fonds seulement », regrette-t-elle – bénéficient de l'expertise bénévole des usagers du site après accès validé.

Ce pari de l'annotation collaborative, testée avec les généalogistes, bénéficie tant aux usagers dans leurs recherches qu'à la collectivité pour qui c'est « un révélateur de pépites qui valorise ses sources ».

« Notre mission ultime est de mettre à disposition les documents archivés, sous toutes les formes, afin que les usagers s'en emparent », confirme Hugues Courant, responsable de la valorisation aux archives de la ville et de la métropole de Brest (8 communes, 208 500 hab.).

Le site d'un service des archives doit ainsi passer d'une simple dimension de communication à une logique de consultation par le grand public. Or cette médiation n'est possible qu'en provoquant une venue sur le site. C'est là que les médias sociaux, comme Flickr, Twitter, Facebook, Scoop.it et autre Instagram, deviennent d'excellents moyens permettant de cibler d'autres types d'usage et des publics hors champ archivistique. « On frustre le lecteur par une information parcellaire sur Twitter, ce qui amorce la pompe vers Facebook qui fonctionne comme un entonnoir pour amener le public vers le site, et de là, vers la salle de lecture », témoigne Hugues Courant.

80 000 personnes captées

Ayant à cœur de réussir cette médiation particulière, Hugues Courant donne des rendez-vous ludiques récurrents sur Twitter. Par exemple, le jeu du mois présente la photographie d'un détail architectural de la ville de Brest à reconnaître. Il « suscite des commentaires, des anecdotes, des souvenirs, et un retour immédiat pour le service

des archives », raconte l'archiviste, qui assure que « 80 000 personnes ont été accrochées en un week-end avec la seule affiche du défi brestois » (événement consistant à ne pas boire d'alcool pendant trois jours sur une semaine).

« Twitter est un moyen efficace d'identification, confirme Christelle Bruant. Le service des archives a participé à la Museum Week ; nos tweets ont généré un dialogue numérique nourri, avec un fort effet boomerang auprès des universitaires. »

Du côté de Beaune (23 000 hab., Côte-d'Or), le défi était ailleurs. « Les archives étaient noyées dans le site de la ville. Avec 7 500 € en budget de fonctionnement et zéro pour l'investissement, il fallait faire tout avec rien », se souvient Sonia Dollinger, directrice des archives, qui avait reçu des élus **la consigne de « rendre les services glamour »**. Comme ses collègues, elle estime que « les solutions gratuites et variées » offertes par les médias sociaux ont été un atout. Si elle relève des communautés très différentes selon les supports, elle atteste que Twitter a amené un public professionnel vers les archives, avec un intérêt très vif des historiens et des maisons de vins.

Prochaine étape, les imprimantes 3d

« **Afin de rendre les archives au public, nous jouons sur l'interaction.** Nous organisons des concours en ligne pour que l'utilisateur soit actif et pas seulement consommateur », poursuit la directrice. D'ailleurs, le thème de la prochaine exposition sur l'urbanisme beaunois a été « testé sur Facebook »

et largement plébiscité. Mais le tour de force des archives beaunoises est la création d'un site dédié à un événement organisé à Beaune : « L'assassin habite dans le 21 ». Un site estampillé « Festival international du film policier », alimenté par les crimes commis dans le département de la Côte-d'Or et repérés dans les fonds. Un rendez-vous suivi qui a donné l'occasion au service, en 2017, de proposer, en partenariat avec l'office du tourisme, la présentation d'une affaire criminelle in situ.

A Villeurbanne (148 550 hab.), c'est par le jeu vidéo Minecraft que les archives se mettent en avant. Le jeu est proposé aux adolescents dans le cadre du Rize, lieu qui réunit les archives municipales, une médiathèque et des espaces culturels. Les jeunes participent à la création d'un univers cubique, représentant des bâtiments villeurbannais dans lesquels le jeu se déploie ensuite. Dans l'équipe-projet, le service des archives « constitue un appui documentaire et numérise les cartes des quartiers reproduits virtuellement », explique Hervé Champion, référent multimédia au Rize. « Les adolescents viennent aux archives, poursuit-il. Ils sont sensibilisés à ces métiers, découvrent les locaux ainsi que les documents primaires qui servent à monter le projet ».

Quant à la prochaine étape, qui propulsera les archives dans le grand bain public, c'est Hugues Courant qui l'envisage : « les imprimantes 3D vont permettre des usages inédits grâce à la reproduction d'objets présents dans nos fonds ». Et une nouvelle valorisation vers le grand public.

FOCUS

« Valoriser les archives à moindre coût est facile »

Elodie Belkorchia, responsable des pôles « conservation et valorisation, fonds audiovisuels et numériques » d'Aubervilliers (80 300 hab., Seine-Saint-Denis)

« A l'occasion de la refonte du site municipal, il a fallu conserver dix ans de documents numériques. Notre public est amateur et curieux. **Nous avons parié sur la vulgarisation des contenus** et le moindre coût. Les informations sont mises à la disposition des usagers à partir de trois critères : le temps, l'espace et l'image. La valorisation de ces archives passe par trois outils simples, disponibles sur le web et gratuits : il s'agit de frises chronologiques, de cartographies et de photographies ou cartes postales, enrichies par des liens vers des contenus complémentaires, en provenance de notre fonds numérisé ou d'autres sites. En outre, pour faciliter l'utilisation du site par les enseignants et leurs élèves, des histo-gadgets, outils simplifiés de data visualisation, sont proposés dès la page d'accueil. »

FOCUS

« Une réelle opportunité pour les fonds et leur transmission »

Céline Guyon, consultante, spécialiste des questions d'archivage numérique, société Olkoa

« L'arrivée du numérique bouscule les méthodologies archivistiques et représente une réelle opportunité pour les fonds et leur transmission. C'est à la fois un super-vecteur de valorisation et un changement total d'échelle. Même si la part des fonds numérisés est réduite, l'accès à la salle virtuelle permet au public d'effectuer des consultations à toute heure, depuis n'importe quel endroit. De plus, **l'utilisateur est associé à la valorisation avec l'indexation collaborative.** Enfin, la forte valeur ajoutée du numérique tient à la réduction du temps de recherche qu'il induit. »

calenda.org
Appel à communications
15 juillet 2014

Valoriser les archives, diffuser les savoirs : dynamiques de partage et méthodes innovantes

Image d'Épinal s'il en est, l'archiviste est couramment identifié au paléographe solitaire, enfermé dans sa tour d'ivoire, lisant perpétuellement les parchemins enluminés du Moyen-Age. Pourtant, entre la source brute que constituent les kilomètres linéaires de documents et le public, il est bien le médiateur obligé [...].

Au-delà des simples communications de documents aux lecteurs traditionnels des services d'archives, ce **rôle de médiateur s'est développé en direction d'un public toujours plus vaste, et sous des formes de plus en plus variées**. L'évolution est telle que la mise en valeur peut être considérée comme le dernier maillon de la chaîne archivistique ; elle **complèterait les traditionnels « 4 C »** : collecte, classement, conservation, communication.

Sous leurs **formes habituelles** et répandues, les actions de valorisation des fonds d'archives consistent en publications, conférences, expositions et projets éducatifs. Les professionnels les proposent désormais de **façon originale et innovante**. Ainsi, les publications ne concernent plus uniquement les instruments de recherche, mais également les travaux sur les sources elles-mêmes ou bien ceux issus des actions culturelles (actes de colloques, catalogues d'exposition). Les expositions se déclinent : hors les murs, dans d'autres espaces culturels, par le prêt des documents et du matériel scénographique, itinérantes dans un *archivobus* ou virtuelles sur la toile. Les services éducatifs des Archives, issus de la circulaire du 5 novembre 1951 et confortés par celle du 30 mars 2010, développent, au-delà des dossiers pédagogiques classiques, de véritables ateliers de sigillographie ou de calligraphie.

D'autres actions ont quant à elles vu le jour sous des **formes totalement nouvelles**. Certains services se sont ainsi associés aux autres disciplines culturelles et artistiques pour offrir des lectures d'archives, des spectacles vivants, des résidences d'artistes, etc. La volonté ainsi affichée est celle d'une **ouverture au public le plus large possible**. Même ceux dits « empêchés » (personnes handicapées, détenus ...) ne sont plus en reste grâce à la mise en place de dispositifs et d'ateliers spécifiques.

L'avènement du web 2.0 a permis de démultiplier d'autant plus les possibilités et les publics. En 2012, les sites Internet des services d'archives comptabilisaient 50 millions de visites et plus de 2 milliards de pages vues. Au-delà de la mise en ligne des documents d'état civil ou du cadastre, 34/34

nombreuses sont les initiatives tendant à diffuser les fonds sonores et audiovisuels constitués aussi bien par les services d'archives que par les médias ou les mémoires particulières, ce qui représente une opportunité tant pour le public historien qu'amateur. D'autres projets contribuent à élargir l'offre : promotion d'un « document du mois », espaces ludiques, « appli » du web mobile, flux RSS. Sans oublier le blogging et les réseaux sociaux qui permettent non seulement la valorisation des documents, mais aussi celle des services. Ces médias sociaux sont également moteurs pour le « crowdsourcing » ou web participatif. Cette opération favorise en effet l'investissement d'un public large qui enrichit les contenus grâce à l'indexation collaborative de documents ou l'identification d'images. **La valorisation des documents d'archives apparaît alors comme l'alpha et l'oméga de l'archivistique par l'association de l'archiviste et du public dans le traitement des fonds.**

Ce dynamisme permet ainsi à l'archiviste **d'œuvrer pour la démocratie culturelle** en construisant du lien social dans les territoires et, à l'échelle nationale et internationale, de participer pleinement aux grands événements culturels tels que les journées européennes du patrimoine ou les commémorations nationales (avec notamment l'exemple de la Grande collecte lancée pour le centenaire de la guerre de 14-18).

Ces problématiques, communes au chercheur et à l'archiviste, pourront être traitées sous plusieurs angles :

- Quelles sont les modalités de l'action culturelle et éducative des Archives ?
- Quels sont les nouveaux vecteurs de valorisation ?
- Comment se complètent publications imprimées et en ligne, médiations présenteielle et virtuelle ?
- Quels sont les enjeux de ces actions pour la recherche ?
- Quelles sont les collaborations développées avec les autres acteurs de la culture : conservateurs de bibliothèques et de musées, médiateurs, animateurs, artistes, enseignants, élus locaux ?
- Quelles sont les mutations de son métier pour l'archiviste ?